



# Livret pédagogique



**Licence  
de psychologie**

**2024 - 2025**



# Sommaire

<b>CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025</b> .....	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION DE LA FACULTE D'ARTS ET SCIENCES HUMAINES</b> .....	<b>4</b>
<b>II- LES ETUDES DE PSYCHOLOGIE</b> .....	<b>5</b>
A- PRESENTATION DE LA FILIERE.....	5
B- PRESENTATION DE LA LICENCE .....	7
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE.....	9
C1- <i>Semestre 1</i> .....	9
C1- <i>Semestre 2</i> .....	10
C2- <i>Semestre 3</i> .....	11
C2- <i>Semestre 4</i> .....	12
C3- <i>Semestre 5</i> .....	13
C3- <i>semestre 6</i> .....	14
D. MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES .....	15
D.1 <i>L1 Semestre 1</i> .....	15
D.2 <i>L1 Semestre 2</i> .....	16
D.3 <i>L2 Semestre 3</i> .....	17
D.4 <i>L2 Semestre 4</i> .....	18
D.5 <i>L3 Semestre 5</i> .....	19
D.6 <i>L3 Semestre 6</i> .....	20

## Calendrier universitaire 2024-2025

Semaine d'accueil des nouvelles et nouveaux étudiant.e.s (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Semaine du 2 septembre 2024
Début des cours	A partir du lundi 9 septembre 2024
Pause pédagogique	Du lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre 2024
Examens (selon les filières)	Du lundi 9 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Début des cours du 2ème semestre	Le 13 janvier 2025
Délibérations du premier semestre	Du lundi 3 février au vendredi 7 février 2025
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du lundi 17 février au dimanche 23 février 2025
Pause pédagogique	Du lundi 7 avril au dimanche 20 avril 2025
Examens (selon les filières)	Du lundi 5 au vendredi 23 mai 2025
Délibérations du second semestre	Du lundi 2 au vendredi 6 juin 2025
Examens de rattrapage	Du lundi 16 juin au vendredi 27 juin 2025

## I. Présentation de la faculté d'arts et sciences humaines

La faculté des arts et des sciences humaines est une **unité de formation et de recherche** (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

### La Direction de l'UFR

**Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.**

**Directeur : M. Thomas SIGAUD, maître de conférences en sociologie**

**Responsable administratif : M. Benoît WOLF**

**Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel [direction.ash@univ-tours.fr](mailto:direction.ash@univ-tours.fr)**

### Le service de scolarité

**Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.**

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr). Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

<b>Bureau 117, 1er étage</b> <b>Tél : 02 47 36 65 35</b> <b><a href="mailto:scolash@univ-tours.fr">scolash@univ-tours.fr</a></b> <b>Horaires d'ouverture</b> <b>du lundi au vendredi</b> <b>de 8h30 à 12h00 et</b> <b>de 13h30 à 16h45</b> <b>fermeture au public le lundi</b> <b>matin</b> <b>et le vendredi après-midi</b>
---

**Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,**

**Courriel : [isabelle.juignet@univ-tours.fr](mailto:isabelle.juignet@univ-tours.fr)**

#### ▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés.

Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant.e car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr) en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

### Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

## II- Les Etudes de Psychologie

### A- Présentation de la filière

**Directrice du département** : Christine POIRIER – christine.poirier@univ-tours.fr

#### Localisation + coordonnées du département

Université de Tours, Département de Psychologie, 3 rue des Tanneurs, 37041 Tours - Bureau 114

#### Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi : de 9h à 12h et 14h-16h

Mercredi et vendredi : 9h-12h (fermé les après-midis)

#### Noms et coordonnées des différents contacts

- L1 - Véronique MOREAU – veronique.moreau@univ-tours.fr - 02.47.36.64.32
- L2 - Fanny COUPRY - fanny.coupry@univ-tours.fr - 02.47.36.67.01
- L3 - Elodie BERGERET - elodie.bergeret@univ-tours.fr - 02.47.36.67.68
- M1-M2 - Bertille JAMAIS - bertille.jamais@univ-tours.fr - 02.47.36.64.32

#### Liste et coordonnées des responsables de diplôme et des enseignants

- Responsables Licence de Psychologie : Océane AGLI – [oceane.agli@univ-tours.fr](mailto:oceane.agli@univ-tours.fr) & Kristell POTHIER  
kristell.pothier@univ-tours.fr
- Responsable Licence 1 : Aurélien RIBADIER – aurelien.ribadier@univ-tours.fr
- Responsable Licence 2 : Kristell POTHIER – kristell.pothier@univ-tours.fr
- Responsable Licence 3 : Océane AGLI – [oceane.agli@univ-tours.fr](mailto:oceane.agli@univ-tours.fr)

#### Les enseignants du département de psychologie

Enseignants permanents	Courriers électroniques
Agli Océane	<a href="mailto:oceane.agli@univ-tours.fr">oceane.agli@univ-tours.fr</a>
Aguerre Colette	<a href="mailto:colette.aguerre@univ-tours.fr">colette.aguerre@univ-tours.fr</a>
Angel Lucie	<a href="mailto:lucie.angel@univ-tours.fr">lucie.angel@univ-tours.fr</a>
Bailly Nathalie	<a href="mailto:nathalie.bailly@univ-tours.fr">nathalie.bailly@univ-tours.fr</a>
Barrault Servane	<a href="mailto:servane.barrault@univ-tours.fr">servane.barrault@univ-tours.fr</a>
Baudin Grégoire	<a href="mailto:gregoire.baudin@univ-tours.fr">gregoire.baudin@univ-tours.fr</a>
Bordarie Jimmy	<a href="mailto:jimmy.bordarie@univ-tours.fr">jimmy.bordarie@univ-tours.fr</a>
Chevalier Séverine	<a href="mailto:severine.chevalier@univ-tours.fr">severine.chevalier@univ-tours.fr</a>
Clarys David	<a href="mailto:david.clarys@univ-tours.fr">david.clarys@univ-tours.fr</a>
Courtois Robert	<a href="mailto:robert.courtois@univ-tours.fr">robert.courtois@univ-tours.fr</a>
Duflos Mathilde	<a href="mailto:mathilde.duflos@univ-tours.fr">mathilde.duflos@univ-tours.fr</a>
Fay Séverine	<a href="mailto:severine.fay@univ-tours.fr">severine.fay@univ-tours.fr</a>
Fouquereau Evelyne	<a href="mailto:evelyne.fouquereau@univ-tours.fr">evelyne.fouquereau@univ-tours.fr</a>
Gillet Nicolas	<a href="mailto:nicolas.gillet@univ-tours.fr">nicolas.gillet@univ-tours.fr</a>
Giraudeau Caroline	<a href="mailto:caroline.giraudeau@univ-tours.fr">caroline.giraudeau@univ-tours.fr</a>
Mabire Jean-Bernard	<a href="mailto:jean-bernard.mabire@univ-tours.fr">jean-bernard.mabire@univ-tours.fr</a>
Maciaszczyk-Jedeau Sabine	<a href="mailto:sabine.maciaszczyk@univ-tours.fr">sabine.maciaszczyk@univ-tours.fr</a>
Maintenant Célia	<a href="mailto:celia.maintenant@univ-tours.fr">celia.maintenant@univ-tours.fr</a>
Mille Jordan	<a href="mailto:jordan.mille@univ-tours.fr">jordan.mille@univ-tours.fr</a>
Pennequin Valerie	<a href="mailto:valerie.pennequin@univ-tours.fr">valerie.pennequin@univ-tours.fr</a>
Plaie Thierry	<a href="mailto:thierry.plaie@univ-tours.fr">thierry.plaie@univ-tours.fr</a>
Poirier Christine	<a href="mailto:christine.poirier@univ-tours.fr">christine.poirier@univ-tours.fr</a>
Pothier Kristell	<a href="mailto:kristell.pothier@univ-tours.fr">kristell.pothier@univ-tours.fr</a>
Ribadier Aurélien	<a href="mailto:aurelien.ribadier@univ-tours.fr">aurelien.ribadier@univ-tours.fr</a>
Taconnat Laurence	<a href="mailto:laurence.taconnat@univ-tours.fr">laurence.taconnat@univ-tours.fr</a>
Taliercio Alain	<a href="mailto:alain.taliercio@univ-tours.fr">alain.taliercio@univ-tours.fr</a>
Tron Daniel	<a href="mailto:daniel.tron@univ-tours.fr">daniel.tron@univ-tours.fr</a>
Vanneste Sandrine	<a href="mailto:sandrine.vanneste@univ-tours.fr">sandrine.vanneste@univ-tours.fr</a>

Enseignants contractuels	Courriers électroniques
Badin Léa	<a href="mailto:lea.badin@univ-tours.fr">lea.badin@univ-tours.fr</a>
Ceschiutti Alexandrine	<a href="mailto:alexandrine.ceschiutti@univ-tours.fr">alexandrine.ceschiutti@univ-tours.fr</a>
Chabbert-Chopin Margaux	<a href="mailto:margaux.chabbert@univ-tours.fr">margaux.chabbert@univ-tours.fr</a>
Delaville Emeline	<a href="mailto:emeline.delaville@univ-tours.fr">emeline.delaville@univ-tours.fr</a>
Grégoire Coline	<a href="mailto:coline.gregoire@univ-tours.fr">coline.gregoire@univ-tours.fr</a>
Huart Isabelle	<a href="mailto:isabelle.huart@univ-tours.fr">isabelle.huart@univ-tours.fr</a>
Pivry Sophie	<a href="mailto:sophie.pivry@univ-tours.fr">sophie.pivry@univ-tours.fr</a>
Van Dendaele Elina	<a href="mailto:elina.vandendaele@univ-tours.fr">elina.vandendaele@univ-tours.fr</a>
Ventalon Geoffrey	<a href="mailto:geoffrey.ventalon@univ-tours.fr">geoffrey.ventalon@univ-tours.fr</a>
Villatte Jérémy	<a href="mailto:jeremy.villatte@univ-tours.fr">jeremy.villatte@univ-tours.fr</a>
Zekriyazdi Fatemeh Shadi	<a href="mailto:fatemeh.zekriyazdi@univ-tours.fr">fatemeh.zekriyazdi@univ-tours.fr</a>

### Les enseignants du département de neurosciences

ENSEIGNANTS	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Arnaud AUBERT		02.47.36.69.99	<a href="mailto:arnaud.aubert@univ-tours.fr">arnaud.aubert@univ-tours.fr</a>
Catherine BELZUNG	Bat L – s280 - GRANDMONT	02.47.36.69.94	<a href="mailto:catherine.belzung@univ-tours.fr">catherine.belzung@univ-tours.fr</a>
Solal BLOCH	Bat L – s300 - GRANDMONT		<a href="mailto:solal.bloch@univ-tours.fr">solal.bloch@univ-tours.fr</a>
Frédéric BRIEND	CHRU – Pédopsy. – TONNELLE		<a href="mailto:frederic.briend@univ-tours.fr">frederic.briend@univ-tours.fr</a>
Mathieu FONTENEAU	Bât. L. s290 - GRANDMONT	02.47.36.69.97	<a href="mailto:mathieu.fonteneau@univ-tours.fr">mathieu.fonteneau@univ-tours.fr</a>
Nadine FRESQUET	Bat L : 1030 - GRANDMONT	02.47.36.69.65	<a href="mailto:nadine.fresquet@univ-tours.fr">nadine.fresquet@univ-tours.fr</a>
Laurent GALINEAU	Bât Planiol - TONNELLE	02.47.36.72.54	<a href="mailto:laurent.galineau@univ-tours.fr">laurent.galineau@univ-tours.fr</a>
Samuel LEMAN	Bat L - s290 - GRANDMONT	02.47.36.69.97	<a href="mailto:samuel.leman@univ-tours.fr">samuel.leman@univ-tours.fr</a>
Frédéric MINIER	Bât Planiol - TONNELLE	02.47.36.61.48	<a href="mailto:frederic.minier@univ-tours.fr">frederic.minier@univ-tours.fr</a>

## B- Présentation de la Licence

L'objectif principal est de rendre accessibles aux étudiant.e.s les principaux concepts et paradigmes des différents champs de la psychologie ainsi que de leur permettre de développer leur culture générale.

La licence mention Psychologie permet d'acquérir :

- des connaissances théoriques et méthodologiques dans l'ensemble des champs de la discipline (Psychologie cognitive, sociale et du travail, du développement, clinique et pathologique, gérontologie, psychobiologie) ;
- une culture générale dans les autres branches des sciences humaines et sociales (Philosophie, Sociologie...).
- une spécialisation progressive est proposée permettant de guider les étudiant.e.s dans leur choix de spécialité s'ils souhaitent poursuivre en Master et de les préparer au mieux à cette poursuite d'étude et au métier de psychologue.

La formation comporte à chaque semestre :

- 2 modules disciplinaires obligatoires présentant l'ensemble des différentes sous-disciplines (psychologie cognitive, psychologie sociale, psychologie du développement, psychologie clinique et pathologique, psychogérontologie et psychologie du travail).
- 1 module d'ouverture en L1 qui permet à l'étudiant.e de découvrir d'autres disciplinaires en sciences humaines et sociales.
- 1 module d'approfondissement pour les étudiant.e.s de L2 et L3 qui permet d'approfondir les sous-disciplines suivantes : psychologie du développement, psychogérontologie, psychologie cognitive, psychologie sociale, psychologie du travail, psychobiologie et psychologie clinique.
- 1 module de compétences transversales qui comprend des enseignements de statistiques, d'informatique, d'anglais et de méthodologie générale.
- Un stage d'observation et un TER (Travail d'Etude et de Recherche) sont proposés en L3.

Après avoir suivi cette licence, l'étudiant.e sera capable de :

- Mobiliser les principaux concepts et théories de la discipline
- Analyser une situation complexe (cas individuel ou collectif) en repérant les connaissances, concepts ou techniques pertinents
- Appliquer de façon appropriée les différentes méthodes en jeu dans la pratique de la discipline (entretien, enquête, observation, expérimentation, ...)
- Appliquer les traitements statistiques appropriés à l'analyse du comportement humain
- Elaborer une problématique de recherche et tenter d'y apporter des réponses à la fois théoriques et pratiques
- Maîtriser la déontologie et l'éthique scientifique en psychologie

### Stage

Les étudiant.e.s de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement (L3), ou dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne. La convention doit IMPÉRATIVEMENT être signée par toutes les parties (la structure d'accueil et l'étudiant.e doivent signer les premiers, avant transmission) AVANT LE DÉBUT DU STAGE (sans quoi le stage ne sera pas reconnu).

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages, avec toutes les étapes de la procédure à suivre.

### Particularité du « Régime Spécial d'Etudes » (R.S.E.) en Psychologie

Ce régime permet à certaines catégories d'étudiant.e.s (par exemple les salarié.e.s, les personnes en situation de handicap, les chargé.e.s de famille, ...) des aménagements d'études. Ce n'est en aucun cas un dispositif de cours à distance.

Les étudiant.e.s RSE peuvent :

- Changer de groupes TD et TP (au début de chaque semestre et après en avoir fait la demande).
- Choisir d'être évalué par un examen terminal à la place d'un contrôle continu.
- Être dispensé.es d'assiduité, sauf pour les TP (ce qui englobe le TER en L3).

Les étudiant.e.s qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande. La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée (avant le 30 septembre pour le premier semestre, et avant le 31 janvier pour le second semestre).



## C- organisation p dagogique

### C1- Semestre 1

El�ments p�dagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 1 (S1)</b>	<b>178</b>	<b>55,5</b>	<b>0</b>	
M1.1 Introduction � la Psychologie - 1	56	0	0	
EP 1.1.1 <a href="#">Histoire et �pist�mologie de la psychologie</a>	20			Nathalie BAILLY
EP 1.1.2 <a href="#">Psychologie Clinique et Psychologie du d�veloppement</a>	36			Servane BARRAULT et Christine POIRIER
M1.2 Introduction � la Psychologie – 2	56	0	0	
EP 1.2.1 <a href="#">Concepts fondamentaux en psychologie</a>	20			Sandrine VANNESTE
EP 1.2.2 <a href="#">Psychologie sociale et Psychologie cognitive</a>	36			Jimmy BORDARIE et S�verine FAY
M1.3 Introduction aux sciences humaines	54	0	0	
EP 1.3.1 <a href="#">Philosophie</a>	18			Anastasios PAPAGIANNOULAS Guillaume ETIENNE
EP 1.3.2 <a href="#">Criminologie</a>	18			
EP 1.3.3 <a href="#">Anthropologie</a>	18			
M1.4 Comp�tences transversales	12	55,5	0	
EP 1.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 1.4.2 <a href="#">Formation � la recherche documentaire</a>		1,5		Christ�le HERV�
EP 1.4.3 <a href="#">Statistiques</a>	12	14		Alain TALIERCIO
EP 1.4.4 <a href="#">Accompagnement personnalis�</a>		10		Aur�lien RIBADIER
EP 1.4.5 <a href="#">Expression orale et �crite</a>		12		Maria PROSCHINA
EP 1.4.6 <a href="#">Stage facultatif</a>				

## C1- Semestre 2

El�ments p�dagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 2 (S2)</b>	154	86	0	
M2.1 Enseignements fondamentaux 1	40	20	0	
EP 2.1.1 <a href="#">Psychologie clinique</a>	20	10		Gr�goire BAUDIN
EP 2.1.2 <a href="#">Psychologie cognitive</a>	20	10		Lucie ANGEL
M2.2 Enseignements fondamentaux 2	40	20	0	
EP 2.2.1 <a href="#">Psychologie sociale</a>	20	10		Jimmy BORDARIE
EP 2.2.2 <a href="#">Psychologie du d�veloppement</a>	20	10		C�lia MAINTENANT
M2.3 Introduction aux sciences humaines	54	0	0	
EP 2.3.1 <a href="#">Philosophie</a>	18			
EP 2.3.2 <a href="#">Sociologie</a>	18			
EP 2.3.3 <a href="#">Droit de la famille</a>	18			
M2.4 Comp�tences transversales	20	46	0	
EP 2.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 2.4.2 <a href="#">MOBIL</a>	2	2		Christine POIRIER
EP 2.4.3 <a href="#">Accompagnement personnalis�</a>		8		Aur�lien RIBADIER
EP 2.4.4 <a href="#">Biologie</a>	18	16		Laurent GALINEAU
EP 2.4.5 <a href="#">Stage facultatif</a>				
EP 2.4.6 <a href="#">Formation � la recherche documentaire</a>		2		Christ�le HERV�

C2- Semestre 3

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 3 (S3)</b>	136	114	0	
M3.1 Enseignements fondamentaux 1	40	24	0	
EP 3.1.1 <a href="#">Psychologie du travail</a>	20	12		Jimmy BORDARIE
EP 3.1.2 <a href="#">Psychogérontologie</a>	20	12		Océane AGLI & Kristell POTHIER
M3.2 Enseignements fondamentaux 2	32	32	0	
EP 3.2.1 <a href="#">Psychologie clinique</a>	20	12		Colette AGUERRE
EP 3.2.2 <a href="#">Méthodo (enquête, entretien, ...)</a>	12	20		Jordan MILLE
M3.3 Approfondissement en psychologie	52	12	0	
EP 3.3.1 <a href="#">Psychobiologie</a>	12	12		Samuel LEMAN
EP 3.3.2 Deux options au choix				
EP 3.3.2.a <a href="#">Psychologie du développement</a>	20			Christine POIRIER
EP 3.3.2.b <a href="#">Psychologie sociale</a>	20			Nicolas GILLET
EP 3.3.2.c <a href="#">Psychologie cognitive</a>	20			Coline GREGOIRE
M3.4 Compétences transversales	12	46	0	
EP 3.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 3.4.2 <a href="#">Transition écologique et sociale</a>		10		
EP 3.4.3 <a href="#">Accompagnement personnalisé</a>		4		Geoffrey VENTALON
EP 3.4.4 <a href="#">Statistiques</a>	12	12		David CLARYS
EP 3.4.5 <a href="#">Stage facultatif</a>				
EP 3.4.6 <a href="#">Documentation, citoyenneté, e-réputation</a>		2		Christèle HERVÉ

## C2- Semestre 4

El�ments p�dagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 4 (S4)</b>	138	120	0	
M4.1 Enseignements fondamentaux 1	40	24	0	
EP 4.1.1 <a href="#">Psychologie sociale</a>	20	12		Julia AUBOUIN BONNEAVENTURE
EP 4.1.2 <a href="#">Psychologie du d�veloppement</a>	20	12		Christine POIRIER
M4.2 Enseignements fondamentaux 2	32	32	0	
EP 4.2.1 <a href="#">Psychologie cognitive</a>	20	12		J�r�my VILLATTE
EP 4.2.2 <a href="#">M�thodologie (psychom�trie, ...)</a>	12	20		Jordan MILLE
M4.3 Approfondissement en psychologie	52	12	0	
EP 4.3.1 <a href="#">Psychobiologie</a>	12	12		Nadine FRESQUET
EP 4.3.2 Deux options au choix				
EP 4.3.2.a <a href="#">Psychologie clinique</a>	20			Colette AGUERRE
EP 4.3.2.b <a href="#">Psychologie du travail</a>	20			Jimmy BORDARIE
EP 4.3.2.c <a href="#">Psychog�rontologie</a>	20			Kristell POTHIER
M4.4 Comp�tences transversales	14	52	0	
EP 4.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 4.4.2 <a href="#">MOBIL</a>	2	2		Christine POIRIER
EP 4.4.3 <a href="#">PIX</a>		18		
EP 4.4.4 <a href="#">Accompagnement personnalis�</a>		2		Geoffrey VENTALON
EP 4.4.5 <a href="#">Statistiques</a>	12	12		Thierry PLAIE
EP 4.4.6 <a href="#">Stage facultatif</a>				
EP 4.4.7 <a href="#">Comp�tences informationnelles : perfectionnement</a>				Christ�le HERV�

C3- Semestre 5

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 5 (S5)</b>	136	100	22	
M5.1 Enseignements fondamentaux 1	36	36	0	
EP 5.1.1 <a href="#">Psychologie clinique</a>	12	12		Aurélien RIBADIER
EP 5.1.2 <a href="#">Psychologie cognitive : Neuropsychologie clinique</a>	12	12		Sandrine VANNESTE
EP 5.1.3 <a href="#">Psychologie du développement</a>	12	12		Caroline GIRAUDEAU
M5.2 Enseignements fondamentaux 2	40	24	0	
EP 5.2.1 <a href="#">Psychologie du travail</a>	20	12		Séverine CHEVALIER
EP 5.2.2 <a href="#">Psychogérontologie</a>	20	12		Océane AGLI et Elina VAN DENDAELE
M5.3 Approfondissement en psychologie	46	0	12	
EP 5.3.1 <a href="#">Psychobiologie</a>	10		12	Nadine FRESQUET
EP 5.3.2 Deux options au choix	36			
EP 5.3.2.a <a href="#">Psychologie du travail</a>				Séverine CHEVALIER
EP 5.3.2.b <a href="#">Psychogérontologie</a>				Nathalie BAILLY
EP 5.3.2.c <a href="#">Psychologie du développement</a>				Mathilde DUFLOS
EP 5.3.2.d <a href="#">Psychologie clinique</a>				Aurélien RIBADIER
EP 5.3.2.e <a href="#">Psychologie et neurosciences cognitives</a>				David CLARYS
M5.4 Compétences transversales	14	40	10	
EP 5.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 5.4.2 <a href="#">Statistiques</a>	12	12		Alain TALIERCIO
EP 5.4.3 <a href="#">Accompagnement personnalisé</a>		4		Sandrine VANNESTE
EP 5.4.4 <a href="#">Suivi de Stage</a>		4		Fatemeh Shadi ZEKRIYAZDI & Sophie PRIVRY
EP 5.4.5 <a href="#">MOBIL</a>	2	2		Christine POIRIER
EP 5.4.6 <a href="#">TER</a>			10	Grégoire BAUDIN

C3- semestre 6

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
<b>SEMESTRE 6 (S6)</b>	<b>130</b>	<b>114</b>	<b>12</b>	
M6.1 Enseignements fondamentaux 1	36	36	0	
EP 6.1.1 <a href="#">Psychologie clinique</a>	12	12		Robert COURTOIS
EP 6.1.2 <a href="#">Psychologie cognitive</a>	12	12		Alix LAUNAY & David CLARYS
EP 6.1.3 <a href="#">Psychologie du développement</a>	12	12		Valérie PENNEQUIN
M6.2 Enseignements fondamentaux 2	36	24	0	
EP 6.2.1 <a href="#">Psychologie du travail</a>	18	12		Nicolas GILLET
EP 6.2.2 <a href="#">Psychogérontologie</a>	18	12		Jean-Bernard MABIRE et Geoffrey VENTALON
M6.3 Approfondissement en psychologie	48	0	12	
EP 6.3.1 <a href="#">Psychobiologie</a>	12		12	Arnaud AUBERT
EP 6.3.2 Deux options au choix	36			
EP 6.3.2.a <a href="#">Psychologie du travail</a>				Alexandrine CESCHIUTTI
EP 6.3.2.b <a href="#">Psychogérontologie</a>				Jean-Bernard MABIRE et Geoffrey VENTALON
EP 6.3.2.c <a href="#">Psychologie du développement</a>				Caroline GIRAUDEAU
EP 6.3.2.d <a href="#">Psychologie clinique</a>				Servane BARRAULT
EP 6.3.2.e <a href="#">Psychologie et neurosciences cognitives</a>				Catherine BELZUNG
M6.4 Compétences transversales	10	54	0	
EP 6.4.1 <a href="#">Anglais</a>		18		Daniel TRON
EP 6.4.2 <a href="#">Statistiques</a>	10	10		Alain TALIERCIO
EP 6.4.3 <a href="#">Suivi de Stage</a>		4		Fatemeh Shadi ZEKRIYAZDI & Sophie PRIVRY
EP 6.4.4 <a href="#">Accompagnement personnalisé</a>		4		Sandrine VANNESTE
EP 6.4.5 <a href="#">CERCIP</a>		18		

## D. Modalités de contrôle de connaissances

### D.1 L1 Semestre 1

T.C \* : Type de contrôle

T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 1 (S1)</b>	30										
M1.1 Introduction à la Psychologie - 1	8			8			8		8		8
EP 1.1.1 Histoire et épistémologie de la psychologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.1.2 Psychologie Clinique et Psychologie du développement		ET	E		ET	E		E		E	
M1.2 Introduction à la Psychologie - 2	8			8			8		8		8
EP 1.2.1 Concepts fondamentaux en psychologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.2.2 Psychologie sociale et Psychologie cognitive		ET	E		ET	E		E		E	
M1.3 Introduction aux sciences humaines	8			8			8		8		8
EP 1.3.1 Philosophie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.3.2 Criminologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.3.3 Anthropologie		ET	E		ET	E		E		E	
M1.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 1.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 1.4.2 Formation à la recherche documentaire			QP					QP			
EP 1.4.3 Statistiques	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 1.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 1.4.5 Expression orale et écrite	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 1.4.6 Stage facultatif											

D.2 L1 Semestre 2

T.C \* : Type de contrôle      T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 2 (S2)</b>	30										
<b>M2.1 Enseignements fondamentaux 1</b>	8			8			8		8		8
EP 2.1.1 Psychologie clinique		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.1.2 Psychologie cognitive		ET	E		ET	E		E		E	
<b>M2.2 Enseignements fondamentaux 2</b>	8			8			8		8		8
EP 2.2.1 Psychologie sociale		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.2.2 Psychologie du développement		ET	E		ET	E		E		E	
<b>M2.3 Introduction aux sciences humaines</b>	8			8			8		8		8
EP 2.3.1 Philosophie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.3.2 Sociologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.3.3 Droit de la famille		ET	E		ET	E		E		E	
<b>M2.4 Compétences transversales</b>	6			6			6		6		6
EP 2.4.1 Anglais	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2.4.2 MOBIL			QP					QP			
EP 2.4.3 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 2.4.4 Biologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2.4.5 Stage facultatif											
EP 2.4.6 Formation à la recherche documentaire											



D.3 L2 Semestre 3

T.C \* : Type de contrôle      T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 3 (S3)</b>	<b>30</b>										
M3.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 3.1.1 Psychologie du travail	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP 3.1.2 Psychogérontologie	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
M3.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 3.2.1 Psychologie clinique	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP 3.2.2 Méthodo (enquête, entretien ,...)	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
M3.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 3.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2 Deux options au choix											
EP 3.3.2.a Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2.b Psychologie sociale	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2.c Psychologie cognitive	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M3.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 3.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 3.4.2 Transition écologique et sociale	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 3.4.3 Accompagnement personnalisé	0		QP					QP			
EP 3.4.4 Statistiques	2	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 3.4.5 Stage facultatif	0										
EP 3.4.6 Documentation, citoyenneté, e-réputation	0		QP					QP			

D.4 L2 Semestre 4

T.C \* : Type de contrôle      T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 4 (S4)</b>	<b>30</b>										
M4.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 4.1.1 Psychologie sociale	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.1.2 Psychologie du développement	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 4.2.1 Psychologie cognitive	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.2.2 Méthodologie (psychométrie, ...)	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 4.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2 Deux options au choix											
EP 4.3.2.a Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2.b Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2.c Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 4.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 4.4.2 MOBIL			QP					QP			
EP 4.4.3 PIX	1			1			1		1		1
EP 4.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 4.4.5 Statistiques	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 4.4.6 Stage facultatif											
EP 4.4.7 Compétences informationnelles : perfectionnement			QP					QP			

D.5 L3 Semestre 5

T.C \* : Type de contrôle      T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 5 (S5)</b>	<b>30</b>										
M5.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 5.1.1 Psychologie clinique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.1.2 Psychologie cognitive : Neuropsychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.1.3 Psychologie du développement	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 5.2.1 Psychologie du travail	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.2.2 Psychogérontologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 5.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2 Deux options au choix											
EP 5.3.2.a Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.b Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.c Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.d Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 5.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 5.4.2 Statistiques	2	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 5.4.3 Accompagnement personnalisé		QP						QP			
EP 5.4.4 Suivi de Stage		QP						QP			
EP 5.4.5 MOBIL		QP						QP			
EP 5.4.6 TER	2	ET		2			2	ET	2		2

D.6 L3 Semestre 6

T.C \* : Type de contrôle

T.E \*\* : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
<b>SEMESTRE 6 (S6)</b>	<b>30</b>										
<b>M6.1 Enseignements fondamentaux 1</b>	<b>8</b>			<b>8</b>			<b>8</b>		<b>8</b>		<b>8</b>
EP 6.1.1 Psychologie clinique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.1.2 Psychologie cognitive	3	CC & ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.1.3 Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>M6.2 Enseignements fondamentaux 2</b>	<b>8</b>			<b>8</b>			<b>8</b>		<b>8</b>		<b>8</b>
EP 6.2.1 Psychologie du travail	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.2.2 Psychogérontologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>M6.3 Approfondissement en psychologie</b>	<b>8</b>			<b>8</b>			<b>8</b>		<b>8</b>		<b>8</b>
EP 6.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2 Deux options au choix											
EP 6.3.2.a Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.b Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.c Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.d Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>M6.4 Compétences transversales</b>	<b>6</b>			<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>		<b>6</b>
EP 6.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 6.4.2 Statistiques	2	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 6.4.3 Suivi de Stage			QP					QP			
EP 6.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 6.4.5 CERCIP	2			2			2		2		2

**MODALIT S DE CONTR LE DES CONNAISSANCES ET DES COMP TENCES, D' VALUATION  
ET R GLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSIT  DE TOURS**

## Dispositions g n rales applicables aux  tudiant.e.s de licence

Les pr sentes r gles communes de contr le des connaissances s'inscrivent dans le cadre r glementaire national d fini par les textes suivants :

- Code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- [Arr t  du 9 avril 1997](#) relatif au dipl me d' tudes universitaires g n rales, licence et ma trise ;
- [Arr t  du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arr t  du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant   la d livrance des dipl mes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arr t  du 30 juillet 2018](#) relatif au dipl me national de licence.
- [Circulaire n 2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les  tablissements publics de l'enseignement sup rieur, publi e au BO n 10 du 9 mars 2000

Conform ment   l'article 14 de l'arr t  du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant   la d livrance des dipl mes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalit s de contr le des connaissances et des comp tences sont arr t es par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil acad mique apr s avis des conseils de composantes.

Les modalit s de contr le des connaissances et des comp tences sont adapt es   la diversit  des dipl mes et des parcours de formation. La r glementation de chaque dipl me fixe le cadre dans lequel peuvent  tre d finies des r gles de compensation des r sultats et les autres modalit s d' valuation applicables.

Conform ment   l'article L. 613-1 du code de l' ducation, Les modalit s de contr le doivent  tre arr t es dans chaque  tablissement au plus tard   la fin du premier mois de l'ann e d'enseignement et ne peuvent  tre modifi es en cours d'ann e.

Les modalit s de contr le des connaissances et des comp tences doivent  tre pr cises, d taill es et publi es dans le d lai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d' preuves, leur nature, leur dur e et leur coefficient. Elles doivent  tre port es   la connaissance des  tudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'  l'issue de la session de rattrapage.

**Modifications exceptionnelles des modalit s de contr le des connaissances et des comp tences**

Des nouvelles modalit s de contr le des connaissances et des comp tences, permettant le passage d'examens   distance, peuvent  tre prises en raison d'un mouvement de gr ve avec blocages, tant des locaux de l'universit  que des locaux ext rieurs dans lesquels devaient se d rouler les examens, rendant impossible le respect des modalit s pr vues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n 1801653). Ce dispositif permet aux  tudiants de b n ficier des  valuations pr vues dans le cadre de leur formation et n cessaires   l'obtention de leur dipl me.

## Dispositions exceptionnelles

*En cas de circonstances exceptionnelles appr ci es, au cas par cas, par le pr sident ou par d l gation par le ou la vice-pr sident-e CFVU le contr le continu pourrait  tre remplac  par*

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

*un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.*

*Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées*

*Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

## Art. 1 - Organisation des enseignements

---

### Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

### Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

## Art. 2 - Inscription

---

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant·e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé·e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

## Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

---

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant·e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant·e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant·e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

#### Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

---

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

#### Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

- 1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- 2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont communiquées aux étudiants en début de semestre. Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

#### Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

#### Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;
- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours.



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

#### Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un.e étudiant.e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

#### Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire en L2 et L3 et/ou MOBIL seront attribués.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

#### Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

#### Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

#### Art. 7 - Règles de progression

---

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1<sup>ère</sup> année (S1 + S2), puis en Licence 2<sup>ème</sup> année (S3 + S4), et enfin en Licence 3<sup>ème</sup> année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

#### Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;

---

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

---

#### Art. 8 - Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

---

#### Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

---

#### Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 28 mars 2024

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

---

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Précarité menstruelle, Cellules d'écoute contre les violences et les discriminations, toilettes neutres, prénom d'usage, information et sensibilisation des étudiant·es

## Pour plus d'égalité entre tous et toutes !

### Contre les discriminations et les violences

Vous êtes victime ou témoin de violence, de discrimination dans le cadre de vos études?  
Vous avez besoin d'un conseil ou d'être orienté·e ?

**vss@univ-tours.fr** (violences sexistes et sexuelles)

**stop-dicri.etu@univ-tours.fr** (harcèlement, discriminations)

Mission égalité :



02.47.36.81.65



mission.egalite@univ-tours.fr

